

# BULLETIN D'ADHÉSION 2017

## OBJET ET MISSIONS DU GRAINE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le GRAINE a pour objet la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) en Languedoc-Roussillon. La mise en réseau des acteurs EEDD est transversale à l'ensemble de son projet. Le GRAINE LR se donne pour missions de :

- Représenter les associations d'EEDD en LR et animer les dynamiques de concertation entre organismes publics, collectivités territoriales et acteurs privés, à l'échelle régionale, en matière d'EEDD ;
- Faire circuler l'information relative à l'EEDD ;
- Favoriser la mise à disposition des ressources pédagogiques existantes en EEDD ;
- Créer et diffuser les ressources pédagogiques correspondant à des besoins non satisfaits ;
- Coordonner des dispositifs pédagogiques et actions collectives dont l'action (animation / sensibilisation / recherche / ingénierie pédagogique etc.) sera réalisée par ses membres ;
- Animer des dynamiques d'échanges et de rencontres entre acteurs éducatifs ;
- Mettre en œuvre des actions de formation et d'accompagnement à la professionnalisation des acteurs EEDD ;
- Favoriser la mise en cohérence des dynamiques de réseau à l'ensemble des échelles de territoire ;
- Mener toute autre mission venant répondre à son objet social.

## LES ADHÉRENTS DE GRAINE LR S'ORGANISENT EN 6 COLLÈGES :

- Les **individuels**, personnes physiques souhaitant adhérer à titre personnel.
- Les **associations** à but non lucratif relevant de la loi du 1er juillet 1901.
- Les **entreprises**, dont les entreprises de l'économie sociale, les entreprises individuelles etc. Elles ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration.
- Les **réseaux départementaux d'EEDD** en LR, membres de droit du Conseil d'Administration.
- Les **membres associés - organismes publics ou collectivités**. La reconnaissance du statut de membre associé par le Conseil d'Administration est reconductible tacitement tous les ans. Les membres associés ne sont pas soumis à cotisation et disposent d'une voix consultative à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.
- Les **autres personnes morales**.

## PROCÉDURE D'ADHÉSION ET COTISATION ANNUELLE

La demande d'adhésion d'une personne morale ou physique est adressée au Président du GRAINE LR sous forme d'un courrier accompagné du présent bulletin d'adhésion (voir verso). Les membres du GRAINE LR - à l'exception des membres associés - paient annuellement une cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale. Ces montants sont différenciés par collège : 23 € pour les individuels (12 € pour les étudiants et demandeurs d'emploi) ; 50 € pour les associations, entreprises et autres personnes morales.

## PREMIÈRE ADHÉSION AU GRAINE LANGUEDOC-ROUSSILLON

### JE SUIS UNE PERSONNE PHYSIQUE SOUHAITANT ADHÉRER À TITRE PERSONNEL

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Je joins à ce bulletin un courrier de demande d'adhésion, ainsi qu'un chèque de 23 € (ou 12 €).  
*Merci de nous signifier si vous souhaitez un reçu*

### JE REPRÉSENTE UNE PERSONNE MORALE

- Organisme privé (association ou entreprise)
- Organisme public (collectivité, direction de l'état, établissement public...)
- Personne morale autre

Nom de la personne morale :

Représentant légal > Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Je joins à ce bulletin un courrier de demande d'adhésion comprenant une présentation de la structure, une délibération de ses instances compétentes et une copie de ses statuts. En tant qu'association, entreprise ou autre personne morale privée je joins un chèque de 50 €.

## RÉ-ADHÉSION AU GRAINE LANGUEDOC-ROUSSILLON

### JE SUIS UNE PERSONNE PHYSIQUE

Nom : Prénom : Signature

Je joins à ce bulletin un chèque de ré-adhésion d'un montant de 23 € (ou 12€)

*Merci de nous signifier si vous souhaitez un reçu*

### JE REPRÉSENTE UNE PERSONNE MORALE

Nom de la personne morale :

Nom du représentant légal : Signature

Je joins à ce bulletin un chèque de ré-adhésion d'un montant de 50 €

## ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'adhésion au GRAINE LR est un engagement à participer aux dynamiques de réseau et à ses valeurs de partage, de mutualisation et de faire ensemble pour l'intérêt général. La mutualisation profitant à tous, c'est également une manière de bénéficier de nombreuses ressources et d'appuyer le développement de l'EEDD en région. Plus particulièrement, l'adhésion au GRAINE ou aux réseaux départementaux permet d'accéder aux centres de ressources pédagogiques en région (plus de 5 000 références), de participer aux journées de rencontres et d'échanges de pratiques, d'être référencé sur [www.grainelr.org](http://www.grainelr.org), de recevoir le BAIE du GRAINE (revue régionale des adhérents) et la lettre d'information électronique...

Les associations adhérentes pourront bénéficier d'un outil d'accompagnement et de suivi qui leur est spécifiquement destiné, le « Tableau de Bord des associations d'EEDD », et pourront participer aux dispositifs pédagogiques animés par les réseaux. Tous seront invités à prendre part à la concertation pour définir les projets du réseau et les orientations globales de l'EEDD en région Languedoc-Roussillon. Les coordonnées des adhérents font l'objet d'un traitement informatique, et celles des structures adhérentes seront affichées dans l'annuaire en ligne sur le site web du GRAINE LR. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent (cf. articles 39 et suivants de la loi du 06/01/78 modifiée), tout simplement en contactant le GRAINE LR.